



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
1^{er} Avril 2026
17 H 30

À la mairie de Montclus - salle du conseil municipal

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 18/02/2026

FINANCES

- **Point 1** : Compte financier unique 2025,
- **Point 2** : Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement,
- **Point 3** : Fongibilité des crédits - détermination du taux au titre du budget primitif 2026,
- **Point 4** : Cotisations 2026,
- **Point 5** : Budget primitif 2026,
- **Point 6** : Ligne de trésorerie.

ACTIONS

- **Point 7** : Sécurisation de la digue de Saint-Ambroix : acquisitions foncières,
- **Point 8** : Demande de subvention pour la communication 2026,
- **Point 9** : Demande de subvention relative à la sensibilisation au risque inondation 2026.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Point 10** : Modification des statuts du syndicat Mixte ABCèze.

INFORMATIONS

- Présentation du plan de communication 2026

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, J. CARMINATI, S. BAYART, O. JOUVE, B. TRICHOT, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, P. DUMAS, C. VIGOUROUX, D. SERRE, T. BRUYERE-ISNARD, R. BALMELLE, M. REYDON, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, B. HILLAIRE, J. MERCIER, JP. DE FARIA, X. GAYTE, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, J. OLIVA, R. ALZAS.

Pouvoirs :

- NEANT

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur adjoint ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière ABCèze.

Ainsi que le personnel d'ABCèze, invité pour ce dernier comité syndical de la mandature.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	15	15

Le Président ouvre la séance à 17H45 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 18/02/2026, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Compte financier unique 2025

Le Président précise que le compte financier unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Il précise que lors du comité syndical du 18 Février 2026, un bilan financier a été présenté en première partie du rapport d'orientation budgétaire. Il reprend l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'année 2025.

Résultat de l'exercice 2025

Global (BV + EPCI)	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	2 411 193,25	2 703 371,59	292 177,74
Fonctionnement	1 881 470,22	2 190 120,11	308 649,89
TOTAL	4 292 664,07	4 893 491,70	600 827,63

Résultat de l'exercice 2025 - Répartition par échelle de mutualisation

Echelle du bassin versant	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	210 131,59	138 074,63	-72 056,96
Fonctionnement	1 719 562,81	1 721 371,93	1 809,12
TOTAL	1 929 694,40	1 859 446,56	-70 247,84
Echelle CA Gard Rhodanien	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	2 180 374,26	2 439 994,16	259 619,90
Fonctionnement	96 290,06	326 826,90	230 536,84
TOTAL	2 276 664,32	2 766 821,06	490 156,74
Echelle CC De Cèze-Cévennes	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	1 176,00	108 779,47	107 603,47
Fonctionnement	65 617,35	141 921,28	76 303,93
TOTAL	66 793,35	250 700,75	183 907,40
Echelle CC Cévennes au Mont Lozère	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	19 512,00	16 523,33	- 2 988,67
Fonctionnement	0	0	0
TOTAL	19 512,00	16 523,33	- 2 988,67

Résultat de clôture 2025

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement 2025 (1068)	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	4 393,08		292 177,74	296 570,82
Fonctionnement	908 303,42	268 732,83	308 649,89	948 220,48
TOTAL	912 696,50	268 732,83	600 827,63	1 244 791,30

Il précise que dans la section d'investissement, les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 1 178 539,25€ en dépenses et à 2 191 649,95 € en recettes.

À l'issue de cette présentation, le Président quitte la séance. Monsieur José RIEU, Vice-Président, procède à la mise au vote du Compte Financier Unique.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement

Les délégués viennent d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître les informations suivantes :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 4 393.08 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 639 570.59 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 292 177.74 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 308 649.89 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 178 539.25 €

En recettes pour un montant de : 2 191 649.95 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 172 560.51 €

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 296 570.82 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 775 659.97 €

Le Président sollicite le Comité Syndical afin qu'il se prononce sur l'affectation des résultats, tant au titre du fonctionnement que de l'investissement.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Fongibilité des crédits – détermination du taux au titre du budget primitif 2026

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget du Syndicat Mixte ABCèze.

C'est dans ce cadre que le syndicat est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget 2026.

En effet, la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Il explique que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre une réunion du comité syndical.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le conseil syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Cotisations 2026

Le montant des cotisations 2026 est calculé sur la base de l'article 6 des statuts du Syndicat ABCèze. Il comprend une part de cotisation solidaire des EPCI-FP adhérents pour le paiement de l'autofinancement des dépenses mutualisées d'investissement et de fonctionnement du Syndicat (pour rappel, les dépenses non-mutualisées sont celles relatives aux études et à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement et les travaux hydrauliques, la gestion des ouvrages hydrauliques, la continuité écologique et la restauration morphologique en investissement).

La répartition des charges entre les membres est calculée en fonction de la répartition de la population relative DGF 2025 des EPCI-FP (le nombre d'habitants est actualisé chaque année selon les données INSEE de population DGF n-1).

En 2026, le montant des cotisations solidaires sera de 8,58€ /hab. et 4€/hab. pour les 2 EPCI de moyenne montagne.

Une part de cotisation non mutualisée est calculée pour les EPCI adhérents concernés par des dépenses liées aux études, à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement, aux travaux hydrauliques, à la gestion des ouvrages hydrauliques, à la continuité écologique et à la restauration morphologique en investissement.

Cette part de cotisation concerne la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes pour 4,30€/hab, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien pour 5,40€/hab et la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère pour 3,15€/hab.

Tableau de répartition des cotisations solidaires, non mutualisées et totales 2026

ADHERENT	Pop DGF 2025	Cotisation solidaire		Cotisation non-mutualisé		Cotisation totale	
		en €	en €/hab	en €	en €/hab	en €	en €/hab
CA Gard Rhodanien	70 759	607 450,84	8,58	304 258,06	4,30	911 708,89	12,88
CC Cèze Cévennes	22 341	191 791,36	8,58	120 709,66	5,40	312 501,02	13,99
CA Alès Agglomération	15 074	129 408,53	8,58	0,00	0,00	129 408,53	8,58
CC du Pays d'Uzès	3 477	29 848,04	8,58	0,00	0,00	29 848,04	8,58
CC Pays des Vans en Cévennes	2 676	22 972,83	8,58	0,00	0,00	22 972,83	8,58
CC des Cévennes au Mont Lozère	947	3 789,70	4,00	2 988,67	3,15	6 778,37	7,15
CC Mont Lozère	948	3 791,34	4,00	0,00	0,00	3 791,34	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	1 254	10 768,56	8,58	0,00	0,00	10 768,56	8,58

Le paiement de ces cotisations sera demandé aux EPCI-FP adhérents après le présent comité syndical. Les cotisations seront versées à ABCèze après le vote des budgets communautaires.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Budget primitif 2026

Monsieur TRICHOT informe que le budget primitif 2026 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires adoptées lors du comité syndical du 18 Février 2026. Il expose ensuite les principaux éléments du budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

Les dépenses de la section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2026 s'élève à **3 780 116,65 €**, soit une augmentation de 5% par rapport au budget global (BP+DM) 2025. Soit :

- A l'échelle du bassin versant : une hausse de 3%,
- A l'échelle de l'agglomération du Gard Rhodanien : une augmentation de 15%,
- A l'échelle de la communauté de communes de Cèze Cévennes : une augmentation de 37%.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 389 038,89 € comprenant, entre autres, pour un montant total de 2 185 548,89 € :

- Les opérations en prestations de services (611) pour 1 151 257,20 €,
- Les études et recherches (617) pour 844 327,60 €,
- Les publications diverses (6238) pour 189 964,09 €.

Par rapport au budget global de 2025, les charges à caractère général augmentent de 9%.

Les charges de personnel augmentent de 8% pour un montant de 989 043,00 € (soit 26% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement). Elles prévoient une équipe de 20 agents correspondant à 18,6 ETP. L'augmentation des charges en personnel s'explique par l'inscription d'un remplacement de 3 mois pour l'équipe verte et un poste supplémentaire de chargé.e de mission ressource et également par la prise en compte des évolutions de carrière, changements de grade et d'échelon.

Outre les différentes charges financières, de gestion courante, exceptionnelles et les coûts d'amortissements, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement prévoient un montant de 190 860,26 € en virement à la section d'investissement (023).

Les recettes de la section de fonctionnement

Les nouvelles recettes de fonctionnement en 2026 s'élèvent à 3 004 456,68 € composées de :

- Remboursements (chapitre 013) de 2 000,00 €,
- Produits de ventes (chapitre 70) de 200,00 €,
- Subventions (chapitre 74) pour un montant total de 1 574 279,09 €,
- Participations (chapitre 74) pour un montant total de 1 427 777,59 €,
- Autres produits divers de gestion courante (chapitre 75) de 200,00 €.

Le résultat reporté (R002) de 775 659,97 € donne un total des recettes de fonctionnement cumulées de **3 780 116,65 €**.

Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2026 d'investissement s'élèvent à 10 613 724,88 €.

Le montant total des restes à réaliser en investissement s'élève à 1 178 539,25 € répartis entre :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant pour un montant de 93 971,60 €,
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour 1 029 951,05 €,
- Les opérations à l'échelle de la CC de Cèze Cévennes pour 54 616,60 €.

Ensuite, les nouvelles opérations 2026 soumises à cotisation s'élèvent à **9 435 185,63€** :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant : 276 733,00 € (travaux locaux, acquisition d'un véhicule, matériel équipe verte, matériel informatique et bureau, capital des emprunts, étude stratégie restauration, acquisition et travaux mobilité),
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien : 3 281 289,03 € (Remboursement du prêt relai, remboursement du capital des emprunts, études et acquisitions foncière pour la renaturation de l'Arnavé, du Nizon aval et de la Tave, travaux Paniscoule, travaux digue de Pont-Saint-Esprit, étude de sécurisation de la digue de Saint-Etienne-des-Sorts, remboursement du capital des emprunts),
- Les opérations à l'échelle de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes : 6 877 163,30 € (travaux et maîtrise d'œuvre des travaux des digues de Bessèges, Saint-Ambroix et Meyrannes/Molières, remboursement du capital des emprunts).

Les recettes de la section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'équilibre à **10 613 724,88 €**.

Le montant des recettes d'investissement en propositions nouvelles s'élève à 7 952 943,60 €, comprenant :

- Le FCTVA de 126 983,00€,
- Les subventions d'investissement de 5 167 300,09 €,
- Les emprunts et dettes assimilées de 2 057 065,25 €,
- Les virements de la section de fonctionnement de 190 860,26 €,
- Les opérations d'ordre à intérieur de 360 046,00 €,
- Les amortissements de 50 689,00 €.

Aux nouvelles propositions s'ajoutent :

- les restes à réaliser 2025 de 2 191 649,95 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de 172 560,51 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement (001) de 296 570,82 €.

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement

VOTE	Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	3 780 116,65 €	3 004 456,68 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
	002 résultat de fonctionnement reporté	0	775 659,97 €
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement		3 780 116,65 €	3 780 116,65 €
INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	9 435 185,63 €	8 125 504,11 €
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 178 539,25 €	2 191 649,95 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	296 570,82 €
	=	=	=
Total de la section d'investissement		10 613 724,88 €	10 613 724,88 €
TOTAL DU BUDGET		14 393 841,53 €	14 393 841,53 €

Discussions : Après la présentation du budget primitif 2026, les élus engagent le débat.

Madame GRAZIANO BAYLE demande ce que contient exactement l'action de rétention d'eau dans les sols inscrite au budget pour un montant de 60 000 €. Madame CLAVEL explique qu'il s'agit d'une action visant à identifier les systèmes pouvant être mis en œuvre sur les bassins versants afin d'améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol, de ralentir l'écoulement et de réduire le ruissellement. Elle précise que cette thématique a été régulièrement évoquée lors des réunions du SAGE. Elle ajoute que cette action constitue une première étape de réflexion, pouvant concerner aussi bien les milieux urbains, agricoles, forestiers que les communes rurales. L'enveloppe budgétaire inscrite permettra de lancer cette étude, mais le Syndicat doit au préalable définir précisément les axes de travail, l'approche étant encore expérimentale.

Monsieur PAYAN indique que cette action revêt une importance particulière au regard des précipitations actuelles, de leur intensité et de leur répartition dans le temps. Il souligne qu'elle peut contribuer à la fois à favoriser la recharge en eau et à contenir le ruissellement. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet ambitieux, qui nécessitera du temps pour être construit. Il précise qu'il existe des éléments que l'on sait quantifier et d'autres que l'on n'évalue plus aujourd'hui, et que l'intérêt de la démarche réside dans la prise en compte de la diversité des situations à l'échelle du bassin versant.

Monsieur DUMAS interroge ensuite sur les analyses d'eau prévues au budget et demande s'il est envisagé d'analyser les PFAS. Madame CLAVEL indique que les analyses programmées ne portent pas sur les PFAS et qu'elles sont concentrées sur l'aval du bassin, dans le secteur du Nizon.

Madame GRAZIANO BAYLE demande si des actions de sensibilisation aux économies d'eau spécifiquement à destination des adolescents sont prévues. Madame CLAVEL répond que le CPIE du Gard intervient déjà sur l'ensemble du département en proposant des animations de sensibilisation auprès des jeunes publics, ce qui évite au Syndicat ABCèze d'organiser directement ce type d'actions. Elle précise également que Boris intervient déjà dans les lycées et que le CPIE réalise également des animations auprès des élèves de primaire. En conséquence, il n'est pas nécessaire de prévoir des actions supplémentaires dans le budget. Le Président ajoute qu'ABCèze a investi dans des petits sabliers permettant de mesurer une durée de quatre minutes, afin d'encourager la réduction du temps passé sous la douche.

Le Président aborde ensuite les travaux de sécurisation des digues de la moyenne vallée. Il rappelle qu'un arrêté préfectoral impose le début des travaux au plus tard le 30 juin 2026, et que deux autres arrêtés obligent le Syndicat à engager les travaux sur les digues de Molières-sur-Cèze, Meyrannes et Saint-Ambroix avant le 31 décembre 2026. Il souligne que ces obligations réglementaires justifient l'inscription de ces opérations au budget et expliquent l'importance des dépenses prévues en section d'investissement. Il précise que le Syndicat est dans l'attente de connaître la participation financière de l'État.

Concernant l'inauguration de la digue de Pont-Saint-Esprit, le Président indique que les travaux arrivant à leur terme, des propositions de dates pour l'inauguration ont été transmises au Préfet. Le Syndicat est en attente d'un retour afin de fixer définitivement la date de l'inauguration.

À l'issue du débat, les discussions prennent fin.

Décision : La budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Ligne de trésorerie

Monsieur TRICHOT informe que la ligne de trésorerie, ouverte chaque année, arrivera à échéance le 30 avril prochain et propose, en conséquence, de la reconduire pour un an, pour un montant de 400 000 € en cas de besoin.

Après consultation auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de l'Agence France Locale, 3 offres ont été reçues. Le Président en fait la présentation aux élus.

Critères	AFL	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne
Montant	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Durée	364 jours	12 mois	12 mois
Index	ESTER	Euribor 3 mois	Euribor 1 semaine
Marge	+0,69 %	+1,15 %	+1,15 %
Taux indicatif (mars 2026)	ESTER ≈ 2,00 % → 2,69 %	Euribor 3M = 2,01 % → 3,16 %	Euribor 1S ≈ 1,95 % → 3,10 %
Commission de non-utilisation	0,10 % mensuel (≈ 1,20 % annuel)	0 %	0,10 % annuel
Commission d'engagement	0,10 %	0 %	0 €
Frais de dossier	0 €	1 000 €	800 €
Montant minimum de tirage	Aucun	10 % (40 000 €)	Aucun
Préavis tirage/remboursement	J-1 16h	J-2 ouvrés	J+1 ou J+2 selon heure

Mode de gestion	Portail AFL	Ordres manuels	Portail en ligne automatisé
Souplesse d'utilisation	Très bonne	Bonne	Très bonne
Calcul des intérêts	Exact/360	Mensuel	Exact/360

L'offre de la Caisse d'épargne paraît la plus adaptée aux besoins du Syndicat (coût, flexibilité).

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : La proposition de la Caisse d'Épargne est retenue. Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 7 : Sécurisation de la digue de Saint-Ambroix : acquisitions foncières

Le Président informe que le projet de sécurisation de la digue de Saint-Ambroix nécessite la maîtrise foncière de plusieurs emprises situées en bordure de l'ouvrage. Ces acquisitions sont indispensables pour permettre la réalisation des travaux, assurer la continuité des interventions techniques et répondre aux exigences réglementaires applicables aux ouvrages de protection contre les inondations.

Il précise que les parcelles concernées représentent une superficie totale de 13 393 m², pour un montant global de 14 euros.

Comptes de propriété	Propriétaires		Cadastre				Acquisition	Total euros
	Nom	Section	Numéro	Cont cad	Terrain			
SCI LA CROISEE	SCI LA CROISEE	A	DP				1193	1
Madame NARO MICHELE	NARO MICHELE JEANNE	A	DP				874	1
	NARO MICHELE JEANNE	A	DP				672	
COMMUNE DE SAINT-AMBROIX	COMMUNE DE SAINT-AMBROIX	A	DP				276	1
		A	DP				360	
		A	DP				67	
Monsieur GIAMBELLUCCO ANDRE	GIAMBELLUCCO ANDRE YOUDA	A	DP				504	1
Madame Nathalie SOBRAL	NATHALIE SOBRAL	A	DP				411	1
Indivision DECAVATA/DURAND	DECAVATA PASCALE MARIE MICHELE	A	DP				408	1
	DURAND DANIEL EMILE							
Indivision DURAND / ROGIER	DURAND ARMANDE FERNANDE ANNA	A	DP				565	1
	DURAND MARIE JEANNE RAYMONDE							
	ROGIER PATRICE ROGER							
	ROGIER ROXANE MARTHE ARMANDE							
Indivision AUBARET / PLAGNOL	AUBARET DANIELLE CHRISTIANNE	A	747	979	terre		335	1
	PLAGNOL BERNARD ANDRE CHRISTIAN							
	PLAGNOL JACQUES GEORGES							
Monsieur BERNARD PAUL	BERNARD PAUL	A	851	796	terre		195	1
Monsieur BONNET CHRISTIAN	BONNET CHRISTIAN JACQUES	A	852	825	ter. à bâtir		175	1
Monsieur RESTREPO FREDERICO	RESTREPO FREDERICO	A	43	1985	terre		134	1
		A	637	540	lande		540	
Indivision DUPLAN / TALENS	DUPLAN LILIANE FRANCOISE	A	555	412	jardin		66	1
	TALENS ANDRE LEON							
	TALENS BRUNO ANDRE							
	TALENS CLAUDE FRANCOIS							
Madame Roselyne BOULAY	ROSELYNE BOULAY	A	636	6000	lande		6000	1
		A	59	388	jardin		19	
Indivision BELLANCA / CONSTANT	BELLANCA JEAN-MARC CONSTANT SABRINA	A	DP				226	1
		A	60	452	jardin		34	
		A	DP				177	
		A	DP					
							13393	14

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Le comité syndical autorise le Président à procéder à ces acquisitions foncières et à engager les démarches administratives nécessaires. Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Demande de subvention pour la communication 2026

Le Président informe que le comité syndical du 18 février 2026 a validé une demande de subvention portant sur plusieurs actions de communication externalisées, à savoir :

- la réalisation et la distribution du journal auprès des 62 000 foyers ;
- l'organisation d'une journée de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau ;
- des journées de sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau ;
- la communication liée à l'opération « économies d'eau » (cuves) ;
- la production d'outils de communication (kakémonos, supports divers) ;
- la diffusion d'un film documentaire sur la Cèze auprès des scolaires.

Une action complémentaire était inscrite dans la demande de subvention relative au poste d'animation du SAGE : Communication SAGE et Contrat Eau & Climat. Lors de l'instruction de

cette demande de subvention, l'Agence de l'Eau a décidé d'exclure cette action et a demandé au Syndicat de l'inclure dans la demande de subvention Communication 2026.

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des actions, le Président propose d'intégrer l'action « Communication SAGE et Contrat Eau & Climat » à la demande de subvention de communication 2026, pour un montant supplémentaire de 10 000 € TTC. Le montant total de l'opération est ainsi porté de 45 000 € TTC à 55 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel, avec un taux inchangé de 70 %, est présenté comme suit :

Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	38 500 €	70 %
Fonds propres	16 500 €	30 %
Total	55 000 €	100 %

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Le comité syndical autorise le Président à procéder à ces ajustements budgétaires et à engager les démarches administratives nécessaires. Adopté à l'unanimité.

Point 9 : Demande de subvention relative à la sensibilisation au risque inondation 2026 à 2028

Le Président informe que, dans le cadre de la Journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques, le Syndicat ABCèze souhaite mettre en place, sur une période de trois ans (2026, 2027 et 2028), un programme d'animations destiné à sensibiliser le grand public aux bons comportements à adopter en situation de crise, en particulier face au risque d'inondation. L'objectif est de renforcer la culture du risque sur le territoire et de favoriser l'appropriation des gestes essentiels en cas d'événement naturel majeur.

Le Président précise que le montant total de l'opération s'élèverait à 7 500 € TTC et que le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Montant	%
DDTM 30	6 000 €	80 %
Fonds propres	1 500 €	20 %
Total	7 500 €	100 %

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Le comité syndical autorise le Président à engager cette opération et à accomplir les démarches administratives nécessaires. Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Point 10 : Modification des statuts du Syndicat Mixte ABCèze – Mise à jour de l'adresse du siège

Le Président informe que la commune de Saint-Ambroix a récemment procédé à la numérotation officielle de ses voies communales. Dans ce cadre, l'adresse du siège du Syndicat a été modifiée : l'adresse actuelle « 95 chemin de la Carrière » devient désormais « 1 B chemin des Bleuets ».

Il précise que cette modification, strictement administrative, nécessite une mise à jour des statuts du Syndicat afin de refléter l'adresse exacte du siège. Cette mise à jour n'entraîne aucune modification des compétences du Syndicat, aucun impact financier et aucun changement dans l'organisation interne. Elle vise uniquement à garantir la conformité administrative des statuts avec la nouvelle adresse officielle.

Il est proposé au comité syndical d'approuver la modification de l'article des statuts relatif au siège, afin d'y substituer la nouvelle adresse : « 1 B chemin des Bleuets » en remplacement de « 95 chemin de la Carrière ».

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Le comité syndical approuve la modification statutaire et autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires. Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Présentation du plan de communication 2026 : Cf. Extrait Powerpoint de présentation annexé au compte rendu.

Le Président informe les délégués des dates des prochaines animations auxquelles participe le Syndicat :

- Fête des jardiniers à Bagnols-sur-Cèze : 12/04
- Journée de la ruralité à Alès : 09/05
- Journée Relais de l'Eau à Saint-Ambroix : 30/05
- Salon des Maires : 04/06

Le Président tient à exprimer ses remerciements aux élus qui ont œuvré à ses côtés durant l'ensemble de la mandature. Il salue l'implication constante des délégués et des vice-présidents, dont l'engagement et la disponibilité ont permis d'accompagner efficacement les projets du Syndicat et d'assurer la continuité de l'action publique.

Il adresse également ses remerciements à l'ensemble du personnel pour la qualité du travail accompli, le professionnalisme démontré au quotidien et la capacité collective à faire avancer les dossiers. Il souligne enfin l'investissement de la directrice, dont l'expertise et la rigueur ont constitué un appui essentiel tout au long de la mandature.

Madame Graziano BAYLE, déléguée depuis 2008, remercie à son tour le Président, les élus ainsi que le personnel pour le travail mené collectivement. Monsieur REYDON, vice-président, exprime également ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 15.

Le Président,
B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,
Le Vice-président
M. REYDON

